



## Annulation procédure de divorce

Par **adel2309**, le **28/11/2011 à 11:33**

Bonjour, je suis mariée depuis un an avec mon mari. Suite à un changement de métier, mon mari s'est complètement remis en question. Il souhaite envisager le divorce, mais, n'est absolument pas convaincu.... Je souhaite savoir si nous engageons une procédure de divorce à l'amiable (sachant que nous n'avons ni bien, ni enfant) s'il est possible d'annuler la procédure et dans quel délai? Merci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **28/11/2011 à 13:14**

Bonjour, oui vous pourrez changer d'avis mais n'oubliez pas que divorcer est une décision qu'on ne prend pas à la légère et qu'il vous faudra un avocat donc des frais, cordialement

Par **adel2309**, le **28/11/2011 à 14:06**

merci pour votre réponse, malheureusement, si je pouvais éviter de divorcer, je vous assure que je le ferai.... Connaissez-vous les délais pour annuler la procédure? Merci

Par **cocotte1003**, le **28/11/2011 à 14:31**

Bonjour, on ne s'est pas compris, vous pouvez le faire durant les mois qui vont durant la procédure. Une fois le divorce terminé, il vous faudra vous remarier, cordialement

Par **adel2309**, le **28/11/2011** à **14:40**

Merci.rnCordialement